

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUGINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

La Séparation et la Réunion des Evêques.

Les polémiques reprennent de plus belle autour de l'encyclique *Gravissimo* et de la loi de séparation; c'est la réunion plénière des évêques de France à Paris qui en est cause.

Evidemment le but de tous les colloques qui se sont engagés entre tous ces grands dignitaires de l'Eglise, c'est la situation faite aux catholiques par les dispositions contradictoires de la législation française et de la législation romaine. Jamais l'antinomie qui existe au fond de toutes les consciences entre les sentiments patriotiques et les aspirations internationalistes ne s'est manifestée d'une façon plus nette. La loi française ordonne aux fidèles, et cela sans avoir l'intention de violer le dogme de quelque façon que ce soit, de se grouper en associations cultuelles pour exercer leur religion; et pour bien montrer sa bonne volonté à l'égard des catholiques, elle leur donne sans retour des millions de biens nationaux ou communaux. Au contraire la loi romaine repousse les groupements légaux et n'en donne pas de raisons car elle constate que les mêmes associations existent dans d'autres pays et qu'elle ne les y interdit pas.

Et voilà que le ministre des cultes, M. Briand, dans une circulaire récente aux préfets, ne laisse pas même aux catholiques l'usage du droit commun, s'ils refusent les associations cultuelles. Sans conteste, cette circulaire a pour but de peser sur les décisions de l'assemblée des évêques où l'harmonie n'existe guère et où l'obésité du pape n'est qu'une affaire verbale. Mais il n'empêche que la situation devient grave par le fait du dilemme contenu dans cette interprétation de la loi de décembre 1905 et il est à prévoir que le libéralisme du gouvernement ne nous conduira pas à la guerre religieuse. Evitons les entêtements à la Sarre.

A L'ÉTRANGER

L'anticléricalisme en Espagne. — La situation en Russie.

En Espagne, la terre bénie des moines et des prêtres, voilà que l'anticléricalisme commence à pénétrer. La diplomatie pontificale, si elle commet ailleurs, comme des fautes qui conduisent les catholiques à abandonner peu à peu leurs positions de privilèges. Et l'attitude des Français à l'égard des prétentions absolutistes de Pie X, n'est pas pour décourager le jeune Alphonse XIII et les gouvernements libéraux de la nation voisine dans leur résistance à l'ultimatum récent du nonce apostolique.

Il s'agissait d'exiger du Cabinet Lopez Dominguez, et cela en violation de la Constitution espagnole, l'annulation de tout mariage civil contracté par deux conjoints dont l'un appartient à la religion catholique. Le Vatican voulait aussi que la possession des cimetières fût rendue aux prêtres afin d'en exclure tous les non catholiques. Le gouvernement espagnol a refusé d'obtempérer aux desirs du pape et il est à remarquer que dans la lutte il ne s'agit pas de représailles faites par des anticléricals, mais de lois existantes dont on refuse l'application.

En Russie, on hésite: on ne sait si le gouvernement de M. Stolypine est ébranlé ou bien s'il va céder la place à une dictature encore plus violente. Et les bruits les plus divers, les légendes les plus étranges courent sur les auteurs de l'attentat. On va même jusqu'à représenter M. Stolypine comme une victime de son libéralisme. Mais cela n'empêche pas les bombes et les poignards et les révolvers de faire leur œuvre. Et partout c'est la lutte de la nation contre le tsar.

LE FURETEUR.

PARTOUT LES MÊMES

Dès longtemps déjà le Vatican ne s'étonnait plus des résistances qu'il éprouvait en France. Notre pays est considéré par la Curie Romaine comme une nation insoumise sinon infidèle, travaillée par l'esprit de révolte et dont les manifestations anticléricales et démocratiques paraissent presque naturelles... Aux catholiques des autres pays on expliquait cela par l'influence de la Franc-Maçonnerie et l'on se croyait ainsi à l'abri de toute propagation du fléau. La Papauté espérait de la sorte faire la part non pas du feu mais de l'impunité et de l'insoumission.

Mais voici que l'Espagne manifeste à son tour à l'égard du Saint-Siège une indocilité tout-à-fait surprenante. L'Espagne, c'est pourtant le pays béni, la nation très catholique, la terre de l'Inquisition! C'est le pays dont les prêtres et moines ont fait leur proie, qu'ils ont réduit à la misère et maintenu dans une ignorance poulleuse!

C'est le pays qui fait bénir ses flottes avant de les envoyer couler à Cuba sous les canons des mécréants américains! L'influence de l'Eglise y est souveraine. La Constitution de 1876 reconnaissait comme religion d'Etat le catholicisme-romain! Elle livrait pour ainsi dire à l'Eglise l'Instruction publique, c'est-à-dire le moyen d'empêcher que le peuple puisse s'instruire. Elle faisait de toute critique dirigée contre la religion catholique un crime sévèrement puni par les lois...

Cela peut donner une idée du sort qui nous serait réservé en France si les cléricaux y reprenaient le pouvoir! Il semble pourtant qu'un pareil régime devrait combler les vœux de l'Eglise catholique. Elle aurait quelque peine à faire croire que le gouvernement de la Péninsule la « persécute ». Mais ne savons-nous pas que les cléricaux ne sont jamais satisfaits tant qu'ils ne jouissent pas de tous les privilèges, tant qu'un pouvoir quelconque subsiste à côté de leur pouvoir, tant qu'ils ne sont pas les maîtres absolus? Ne savons-nous pas que chaque avantage obtenu par eux n'a d'autre effet que de les pousser à en réclamer d'autres?...

C'est cette irréductible tendance à la domination qui vient de créer un conflit entre le Pape et le gouvernement espagnol.

Ce que demande le Pape est inouï. Dès, en 1900, le parti clerical avait obtenu que deux personnes, appartenant à la religion catholique, fussent obligées de se marier à l'Eglise. Appartenir à la religion catholique, on sait ce que cela veut dire. Vous venez de naître. Ou vous portez à l'Eglise. Vous êtes baptisé. Dès lors, vous êtes de la religion catholique. L'Eglise vous tient et ne veut plus vous lâcher. Vous lui « appartenez » et plus tard, quand vous vous mariez, elle vous oblige, par la loi, à obtenir d'elle la consécration de votre mariage. Il n'y a pour vous de mariage légal que le mariage religieux.

Voilà, n'est-ce pas, qui semble déjà un peu fort. Eh! bien, cela ne suffit pas à Sa Sainteté le Pape! Il y avait un cas où la bénédiction nuptiale n'était pas obligatoire: celui où l'un des deux conjoints n'appartenait pas à la religion catholique. Mais la tyrannie clericale ne pouvait s'accommoder de cette exception et Rome demanda que, même dans ce cas, le couple fût obligé de passer à l'Eglise.

Peut-on imaginer quelque chose de plus attentatoire à la liberté de conscience! Supposez que, par impossible, le gouvernement républicain s'avise en France d'édicter une mesure de ce genre, en sens contraire, et vous devinez les hurlements que feraient entendre les cléricaux. Pour une fois, d'ailleurs, ils auraient raison, et nous protesterions à côté d'eux. Mais tout le monde sait qu'ils sont « libéraux » et que nous ne le sommes pas!

Le gouvernement espagnol a regimé. Il arrive aux cléricaux en Espagne,

ce qui leur est arrivé en France chaque fois qu'ils ont tenté quelque acte de violence contre la République et les sentiments démocratiques du pays. Le ministre espagnol Lopez-Dominguez a non seulement refusé d'acquiescer à cette demande du Pape, mais il est revenu à la législation de 1889 qui reconnaît, dans tous les cas, la validité du mariage civil et n'impose à personne le mariage religieux.

D'autre part, l'Eglise réclamait la police et le contrôle des cimetières où elle voulait qu'on assignât une place séparée à ceux qui n'appartiennent pas à la religion catholique. Le ministère a maintenu le droit des municipalités à régler les lieux de sépulture.

Enfin, ajoutez à cela que le cabinet Lopez-Dominguez, d'accord avec le roi, a déposé un projet de loi soumettant les congrégations religieuses au régime de l'autorisation et à certaines obligations fiscales.

C'est l'abomination de la désolation et le Pape doit demander au Saint-Esprit quel est ce vent qui souffle sur le monde... Le Saint-Esprit ferait bien de lui conseiller de se débarrasser de Merry del Val et des jésuites qui le mènent, qui l'ont conduit en France à la Séparation et en Espagne à cet échec humiliant.

Ces événements doivent être pour nous une leçon. Ils prouvent que les cléricaux sont restés les mêmes, qu'ils n'ont rien appris et rien oublié, et que, s'ils redevenaient les maîtres, ils courraient de nouveau le pays sous le joug aussi pesant que celui dont nous nous sommes peu à peu débarrassés.

Il n'y a pas plus de trente ans qu'en France, sous l'Ordre Moral, les enterrements civils étaient réglementés comme une chose honteuse. Ils n'étaient autorisés que jusqu'à 7 heures du matin et devaient suivre un itinéraire fixé par l'administration... C'étaient des enterrements de tolérance, car c'est ainsi que respectent la liberté de conscience ces gens qui osent se dire « libéraux ».

Heureusement nous assistons partout à leur irrémédiable décadence. En France, elle s'achève; en Espagne, elle commence.

Emile LAPORTE.

EN RUSSIE

L'agent britannique à Quetta a reçu des informations montrant que la situation est très grave dans le Turkestan russe. Les vols et attentats contre les chemins de fer continuent. Les mutineries militaires augmentent de violence à Mery et à Askabad.

A Tachkent, plusieurs centaines de soldats ont été tués. Le fort a été pris. Les soldats fidèles ont dû battre en retraite. Le général s'est vu forcé d'accorder aux mutins tout ce qu'ils demandaient, y compris la mise en liberté des militaires criminels. Le mouvement révolutionnaire se propage parmi les mahométans russes.

Le massacre des hauts fonctionnaires

Après la dissolution de la Douma, la faillite de la grève générale, les mesures prises contre les désordres agraires, les troupes révolutionnaires essayèrent de vouloir atténuer l'impression de l'échec de leurs projets et empêcher l'œuvre créatrice du gouvernement; ils décidèrent d'impressionner le pays et d'effrayer le gouvernement par le massacre des hauts fonctionnaires. Le recours à ces actes de haut terrorisme a prouvé la faiblesse de la révolution pour arriver à un mouvement général. Beaucoup plus que des chances de succès, la cruauté de pareils crimes crée dans le public une agitation et effraie à mesure que le mouvement révolutionnaire se prolonge.

Arrestation d'un Comité révolutionnaire

A Akkerman, près d'Odessa, on a arrêté tout le Comité révolutionnaire

local composé de vingt-deux hommes, pendant qu'il délibérait.

Le recteur de l'Université a déclaré qu'il enrôlerait tous les étudiants juifs sans aucune restriction.

Le prochain oukase

Le public est vivement impressionné par la nouvelle circulant que demain paraîtra un oukase impérial décrétant l'établissement de cours martiales de campagne pour juger tous les crimes politiques, et indiquant, en outre le programme de l'activité ultérieure du gouvernement, qui comportera l'élaboration et l'exécution des réformes en même temps que l'application des mesures énergiques pour le rétablissement de l'ordre.

Un complot

La Gazette de Cologne publie, une dépêche de Saint-Petersbourg rapportant que la police de cette ville aurait réussi à s'emparer de documents établissant qu'un attentat devait être dirigé contre la vie du grand-duc Nicolas Nicolaïewitch.

EN ALSACE-LORRAINE

Si vous avez profité du mois d'août pour passer les Vosges et descendre dans la plaine Alsacienne, vous avez dû remarquer, sans déplaisir, que la germanisation ne fait guère de progrès dans le Haut et le Bas-Rhin. Les autorités allemandes s'en aperçoivent. Désespérant d'arriver à leurs fins au moyen de la violence, elles ont recours aujourd'hui à une douceur ineffable. Le drapeau tricolore se promène librement à Mulhouse, à Colmar, à Thann, chaque fois qu'une « Belfortaise » quelconque — chorale, harmonie, bande de gymnases — vient de prendre part à un concours régional. On est loin de ce temps où la police menaçait d'amener une jeune fille coupable de porter un tablier blanc semé de fleurettes rouges et bleues.

Mais la mansuétude intéressée des vainqueurs ne persuade pas les vaincus. Jamais le français n'a été parlé si purement, si abondamment en Alsace. Dans les écoles, il y a deux camps: les Français, qui sont en majorité, boycottent et rossent leurs camarades teutons; ce symptôme intéresse l'avenir. Quant aux pères de ces enfants, ils accueillent correctement les fonctionnaires d'outre-Rhin: « Parfaitement, Monsieur le Directeur... Oui, Monsieur l'Inspecteur... » Mais, le rond-de-cuir parti, ils lui décochent dans le dos tout le vocabulaire des malédictions dont regorge le patois d'Alsace. Le stathalter n'ignore pas à quel point ses employés sont haïs.

Chose étrange, les Allemands du Sud, dans leur horreur séculaire des Hohenzollern, approuvent l'attitude réfractaire des Alsaciens. Cet été, un numéro du spirituel et irrévérencieux *Simphelissimus* a fait la joie de tout le « Reichsland »:

— Quelle différence y a-t-il, demandait la feuille satirique, entre un malheur et un accident?

— Quand un Prussien tombe dans le Rhin et se noie, c'est un accident. Et quand un Prussien tombe dans le Rhin et réussit à prendre pied sur la rive Alsacienne, alors c'est un malheur.

« Trois lustres à peine nous séparent du cinquantième anniversaire de l'annexion, me disait un jeune Mulhousien. En 1921, on verra que l'Alsace n'est pas devenue plus allemande qu'au lendemain du traité de Francfort, malgré les richesses que lui vaut la prospérité de l'Empire. »

C'est qu'il y a des choses qui ne se paient pas.

MOTS DE LA FIN

Dédé à son père :
— Dis, papa, je voudrais bien que tu m'achètes une petite cœur...
Et le papa d'un ton d'acquiescement :
— J'en parlerai à ta mère...

Sa gentillesse

M. Arthur Meyer, compte se rendre prochainement à Rome.

— Il est bon, dit-il, que nous fassions connaissance, Sa Sainteté et moi :

Le directeur du *Gaulois* estime, en effet, et non sans raison, que le chef de la catholicité ne peut ignorer plus longtemps le chef des catholiques français.

Pie X peut d'ailleurs se rassurer, M. Arthur Meyer le traitera avec égards. Car le directeur du *Gaulois* parle de Sa Sainteté avec une affectueuse indulgence...

— Il est très bien, le nouveau Pape, répète M. Meyer avec satisfaction. Enfin, nous avons un Pape vraiment catholique!

M. Arthur Meyer a fait tirer sur hollandaise un exemplaire du *Gaulois* contenant son vibrant article sur l'Encyclique, et, cet exemplaire, il l'a envoyé à Pie X avec une cordiale dédicace.

Il a même poussé la gentillesse jusqu'à l'envoyer franco.

A propos de « Coupes »

L'automobile rapproche les distances, et même les distances sociales.

On a déjà remarqué que le voisinage sur une même machine, le partage des mêmes dangers, l'aide mutuelle en cas de panne, créaient une sorte de camaraderie entre maîtres et mécaniciens, camaraderie qui n'existerait pas antérieurement avec les domestiques ordinaires. L'homme du monde, même riche, apprend à mettre la main à la pâte, et l'homme du peuple, même très frondeur, se rend compte qu'il n'y a pas que des idiots et des égoïstes parmi les gens plus cossus que lui. En cas de révolution, s'il y avait des émigrés, ils auraient un métier dans la main à l'instar des nobles de 89 qui avaient appris à tourner des tabatières ou à combiner des serrures. En revanche, les chauffeurs des émigrés seraient peut-être un tampon entre eux et les aveugles colères populaires.

Mais l'automobile rapproche aussi les distances politiques. MM. de Dion et Poulain en sont un caractère exemple.

Tout le monde sait que est M. de Dion, industriellement et socialement.

M. Albert Poulain, député des Ardennes, — qui se prénomme aussi Gaétan, — est de son métier ouvrier mécanicien, et fut secrétaire général de la Fédération des métallurgistes de France. C'est dire que M. Poulain est un socialiste plutôt farouche.

Or, lorsque M. de Dion intervenait dans une discussion avec sa fougue et sa maestria d'homme puissant physiquement et commercialement, l'extrême gauche lui réservait en général un assez mauvais accueil, l'interrompant par des injures ou des quolibets. M. Poulain trouvait cette attitude injuste. Il ne se gêna point pour le dire.

M. Poulain et M. de Dion sont maintenant les meilleurs amis du monde.

INFORMATIONS

Un discours M. Clemenceau

On annonce que M. Clemenceau prononcera le 7 octobre, à Draguignan, un discours dans lequel il exposera la politique du cabinet et s'étendra longuement sur l'encyclique pontificale et l'attitude que prendra le gouvernement vis-à-vis du socialisme unifié.

Un démenti de M. Clemenceau

M. Clemenceau ministre de l'intérieur, a adressé au *Petit Marseillais* le télégramme suivant :

« 6 septembre 1906.

« Je ne puis laisser dire à votre correspondant de Berlin que, lors de mon passage dans cette capitale, j'ai cherché, directement ou indirectement, à

entrer en rapport avec des personnages officiels, en vue de je ne sais quels desseins.

« M. Bihourd, à qui j'ai rendu sa visite, a eu une conduite absolument contraire à celle qui lui est prêtée. J'ai refusé son invitation à dîner afin de bien marquer que je voyageais en simple particulier. Personne n'a donc jamais eu à refuser ce qui n'a été demandé ni par moi, ni par M. Bihourd, ni par qui que ce soit. J'ai reçu les journalistes français. Je me suis abstenu, en leur présence, de tout propos relatif à la politique française ou allemande. Pour les journalistes allemands, je les ai courtoisement priés de vouloir bien m'excuser si je ne croyais pas devoir leur accorder les entretiens sollicités par eux, alléguant que je n'avais rien à leur dire.

« Si je trouvais devant moi un contradicteur autorisé, je ne serais pas embarrassé de faire la preuve de mes dires. — Signé : CLEMENCEAU »

Les recommandations dans l'armée

Une vive campagne est menée en ce moment contre les abus du favoritisme. Nous ne pouvons que nous y associer en souhaitant que l'exemple appuie promptement la théorie et parte de haut. En attendant, la circulaire récente de M. Etienne, engageant les chefs de corps à servir contre les militaires disposés à se sévir du piston, ne reste pas lettre morte, comme vous pourriez le croire. Un des premiers à l'appliquer aura été le colonel Dupuis, du 2^e de ligne. Citons deux extraits du cahier de punitions de ce régiment :

« Du 21 juillet : Punition : 4^e compagnie, J..., caporal, huit jours de salle de police. A fait écrire au chef de corps, par une personne étrangère à l'armée, en vue de faire réussir une demande d'envoi en congé à titre de soutien de famille, à laquelle il n'a aucun droit sérieux.

» 1^{re} compagnie, G..., caporal, huit jours de salle de police. A fait faire une démarche auprès du chef de corps, par une personne étrangère à l'armée, en vue d'obtenir sa nomination de sergent.

Ges deux personnes étrangères à l'armée étaient un sénateur et un député.

Circulaire aux préfets

M. Clemenceau, ministre de l'intérieur, vient d'adresser aux préfets une circulaire où il dit :

« Je vous prie d'adresser à mon cabinet tous les rapports qui, par leur importance politique ou par l'intérêt que vous auriez pris à leur élaboration, vous paraissent devoir être portés directement à ma connaissance, alors que par leur objet ces rapports relèveraient de la compétence des directions... »

« Je désire, par la centralisation de ces documents à mon cabinet, être tenu au courant de toutes les questions essentielles intéressant votre département et m'associer ainsi d'une manière étroite à l'ensemble de votre travail. Pour que cette collaboration soit plus complète, je vous prie de me faire parvenir une copie de tous les rapports d'un caractère politique que vous adresserez aux autres départements ministériels.

« Il m'appartient d'être saisi par vous, non seulement des conflits qui peuvent s'élever entre votre administration et les représentants des autres services, mais encore de connaître les propositions que vous pouvez être amené à présenter à mes collègues lorsqu'en raison de leur intérêt politique vous attachez du prix à leur succès.

« Je vous rappelle, à cette occasion, les diverses circulaires de mes prédécesseurs par lesquelles vous êtes invité à recourir à l'intervention de l'administration centrale pour hâter la solution des affaires dont l'importance ou l'urgence sont incontestables et dont le soin d'en décider revient à un autre ministre.

« L'envoi du duplicata de vos rapports me permettra tout ensemble d'exercer un droit de contrôle que je ne saurais laisser périmer et de vous assurer en concours qui, chaque fois que votre communication me paraîtra le comporter, vous sera acquis dans la plus large mesure.

ÉTUDE
de M^e Antonin LACAZE
NOTAIRE A ST-PAUL-LABOUFFIE
CANTON DE
CASTELNAU-MONTRATIER (LOT)

PURGE
D'hypothèques Légales

L'an mil neuf cent six et le trois septembre,
A la requête de M. Jacques LINON propriétaire adjoint au maire de St-Paul-Labouffie, demeurant dite commune, agissant en vertu d'une délégation de M. le maire et aussi en vertu d'un arrêté de M. le Préfet du Lot à la date du vingt avril mil neuf cent six

Pour lequel domicile est élu en l'étude de l'huissier soussigné.
Je Pierre BASTID, Huissier, près le tribunal civil de Cahors y demeurant, Rue de la Liberté N° 4 soussigné.

Ai signifié et, en tête de celle des présentes laissé copie à M. le Procureur de la République près le tribunal civil de première instance de Cahors, au Parquet du dit tribunal ou étant et parlant à Monsieur DOSMANN substitut qui a visé le présent original.

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Cahors le vingt-six juillet mil neuf cent six enregistré constatant le dépôt fait au greffe du dit jour de la copie collationnée d'un acte passé devant M^e LACAZE notaire à St-Paul, le douze juin mil neuf cent six, enregistré portant vente par :

1^o M. GIBBERT Hippolyte, président du tribunal civil de Cognac (Charente), et dame Céline BOSCH, son épouse, qu'il autorise, demeurant ensemble à Cognac.
2^o M. GIBBERT Xavier, avocat demeurant à Cahors.

3^o Dame GIBBERT Gabrielle, épouse autorisée de M. Etienne BRUGUIERE, substitut du procureur de la République à Périgueux (Dordogne).

4^o Dame FOURNIÉ Madeleine, sans profession veuve GIBBERT demeurant à Cahors, agissant en qualité de mandataire de dame GIBBERT Marguerite, sans profession épouse de M. Etienne FOISSAC, commandant d'artillerie coloniale demeurant ensemble pour le moment à Hanoi (Tonkin), et précédemment à Nîmes (Gard), aux termes de leur procuration passée devant M^e GRILLI, notaire à Nîmes, le vingt-huit mars mil neuf cent quatre.

En faveur de la commune de St-Paul-Labouffie canton de Castelnaud, représentée à l'acte par le requérant et ses qualités.
D'une entière maison d'habitation sise au chef-lieu de la com-

mune de St-Paul, ensemble la cour et le jardin attenant, plus amplement désignée et décrite à l'expédition dont il est en tête de celle des présentes donné copie, moyennant le prix principal de quatre mille francs en sus des charges.

Lui déclarant que la présente notification lui est faite pour parvenir à purger toutes les hypothèques légales inconnues, Mme GIBBERT Hippolyte née Céline BOSCH, avant comparu à l'acte pour donner mainlevée de son hypothèque légale, il n'en existe pas de connues sur les dits immeubles.

Lui déclarant en outre, que cette notification lui est faite en conformité de l'article 2104 du code civil pour qu'il ait à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'il avisera dans le délai de deux mois, et que, faute par lui de ce faire dans le dit délai, l'immeuble dont s'agit sera et demeurera définitivement purgé et libéré entre les mains du requérant et ses qualités de toutes les hypothèques de cette nature.

Avec cette autre déclaration que les anciens propriétaires sont, indépendamment des vendeurs
1^o Madame Marie-Amélie GIBBERT, sans profession, veuve RUAMPS, quand vivait domiciliée à St-Paul.
2^o M. RUAMPS, quand vivait notaire au dit St-Paul, et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant, ce dernier fera publier la présente notification dans un journal d'annonces judiciaires, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai mil neuf cent sept.

Sous toutes les plus expresses réserves.
Dont acte duquel et des pièces sus-énoncées j'ai remis et laissé copie à M. le Procureur de la République en son parquet en parlant comme dessus.
Employé trois feuilles au timbre de 60 centimes, au total 1 franc 80 centimes.
Coût : 10 francs 60 centimes.
Signé : P. BASTID.

Visé et reçu copie au Parquet de Cahors.
Cahors le trois septembre mil neuf cent six.

Le Procureur de la République,
Signé : DOSMANN.

Enregistré le cinq septembre mil neuf cent six, folio 102, case 35 Reçu 2 francs 50 centimes, décimes compris.
Signé : Ch. d'ALGAY.

CAPILLIS de la GRANDE CHARTREUSE
CÉLÈBRE LOTION - ENTREPOIT GÉNÉRAL A VOIRON
Chez M. ROLLÉS, 18, Bd Gambetta, Cahors
CAPILLIS de la GRANDE CHARTREUSE
Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

AVIS

Le 13 octobre 1906, aura lieu à Paris, l'adjudication de la fourniture de 25 000 quintaux métriques de conserves de viande divisés en plusieurs lots.

Les personnes désireuses de soumissionner trouveront tous renseignements utiles à la *Sous-Intendance Militaire à Cahors*; elles devront faire parvenir avant le 25 septembre courant leurs demandes d'admission à la Sous-Intendance.

Chemin de fer d'Orléans

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs
ALLANT FAIRE LA VENDANGE DANS DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS VINICOLES PENDANT LA CAMPAGNE DE 1906.

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe du Tarif général sera accordée aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements désignés ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements :

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne et Loir-et-Cher.

Cette réduction est subordonnée aux conditions suivantes :

Les vendangeurs devront voyager, à l'aller et au retour, par groupe de 5 personnes au moins, ou payer pour ce nombre. Ils devront effectuer sur le réseau d'Orléans, un parcours simple de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres, aller et retour) ou payer pour cette distance.

Ils devront être porteurs d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange.

Ils seront transportés dans les trains qui leur seront désignés par la Compagnie. A cet effet chaque groupe devra faire connaître au chef de la station de départ, la veille avant 6 heures du soir, le nombre des vendangeurs le composant et leur destination. Le Chef de la Station indiquera à ce groupe le train par lequel il sera transporté.

Les bénéficiaires auront droit, chacun à la franchise ordinaire de 30 kilogrammes de bagages ; ces bagages devront être présentés à l'enregistrement une heure au moins avant le départ dudit train.

La réduction de 50 0/0 dont il s'agit sera appliquée de la façon suivante :

A l'aller. — Sur la présentation du certificat délivré aux intéressés comme il est dit ci-dessus par le Maire de leur commune, les ouvriers paieront place entière pour leur transport ; la gare de départ appose sur ce certificat son timbre à date et y indiquera le nombre de voyageurs et la somme perçue.

Au retour. — Le même certificat visé par le Maire de la commune où les ouvriers auront été employés et constatant qu'ils ont été occupés aux travaux de la vendange, sera revêtu par la gare point de départ, pour le retour, du timbre à date

et du timbre « AUTORISÉ » après que cette gare se sera assurée que la pièce est régulière et que le voyage de retour s'effectuera dans les délais et conditions fixés. Le certificat ainsi régulièrement revêtu de billet pour effrayer gratuitement ce voyage de retour.

Les dispositions qui précèdent auront leur effet du 20 Août au 25 Octobre inclus, pour l'aller ; le retour devra avoir lieu dans un délai qui ne sera pas inférieur à 8 jours et dont le maximum sera de 30 jours.

Le bénéfice de la même réduction est étendu jusqu'au 10 Novembre inclus, pour l'aller, aux ouvriers (hommes ou femmes) dont les producteurs de raisins de table de la région de Port-Sainte-Marie, Agen, Moissac, etc., pourront avoir besoin, cette année, en vue du ciselage et de la cueillette desdits raisins.

Toute fois et à titre d'essai, ces ouvriers et ouvrières pourront effectuer leur voyage isolément à l'aller et au retour.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

CENTRAL-GARAGE
69, BOULEVARD GAMBETTA
R. WILCKEN

Voitures d'occasion disponibles

Voiture MORS, 16 HP. 4 cyl. All. Magnéto. 4 vit. Tonn. dém. 5 pl. bois, glaces. Rem. à neuf.
Voiture RICHARD-BRASIER, 12 HP., 2 cyl. Magnéto. Tonn. 4 pl. bois et glaces.
Voiture MORS, 8 HP. 3 cyl. Magnéto. Tonn. 4 pl. bois et glaces.
Voiture UNIC (G. Richard et C^o), 4 cyl. Magnéto. Entrée hub. 16 HP.
Voiture PANHARD-LEVIASSOR, 15 HP. carb. Krabs. Entrée hub. pare-brise, esp. amér.
Voitures légères neuves, SIZAIRE et NAUDIN, à prendre à l'usine fin. mi.
Voiture électrique légère ULMANN. Facilité de charge pour les accumulateurs.

Par suite de conventions spéciales avec des Agences de Paris, je puis fournir aux personnes désireuses acheter une voiture automobile, une liste mentionnant les occasions les plus avantageuses pour toutes les marques.

Charges sur le contrat d'achat. Accumulateurs de toute capacité
Stock du pneu L'ELECTRIC avec leurs gommages comprimés réalisant une économie de 50 %.

M-A. FALLIÈRES
MARCHAND TAILLEUR
75, Boulevard Gambetta, CAHORS

COSTUMES SUR MESURE
Travail soigné

Grand choix de draperies françaises et anglaises
POUR COMPLETS
Spécialité de pantalons et gilets fantaisies
Alpagas. — Coutils

Grande Pharmacie
DE LA
CROIX-ROUGE
BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE THÉÂTRE
CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE
DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS
PHARMACIE SPÉCIALE
pour la préparation des ordonnances

Medicaments de premier choix
Fournisseurs : POULENG, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR :
Paul GARNAL
Pharmacien de 1^{re} classe,
Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'Analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORVÈGE
Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés
Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE
BANDAGES - BAS A VARIÈS
DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

FONDÉ EN 1879
L'ARGUS de la PRESSE

le plus ancien bureau de coupures de journaux
14, Rue Drouot, 14
PARIS

Il ou découpe par jour, 10.000 journaux ou revues du monde entier;
publie l'Argus des Revues, mensuel

édite l'Argus de l'« OFFICIEL »
Soutenant tous les votes des hommes politiques à leur dossier public.
L'Argus de la Presse recherche dans tous les journaux les articles passés, présents, futurs.

Adresse télégraphique : ACHARGUS-PARIS
Bureau téléphonique : 102-112
Entrée au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (11^e)

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

MANDELLI, CAHORS
En face la Mairie
ORFÈVRE BIJOUTIER
JOAILLER
CORBELLES DE MARIAGE
Fantaisie Articles de Religion
ACHAT et ECHANGE DE DIAMANTS
ET DE MATIÈRES OR et ARGENT
Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA
Seul représentant de
PARFÈVRE CHR. STOFFLE

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

BOURGOT DENTISTE
9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSÉ DE PRIX

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

(SERVICE D'ÉTÉ 1906)

De Paris à Toulouse par Cahors				De Toulouse à Paris par Cahors				De Cahors à Libos								
17	5 (1)	121	23 (3)	42 (4)	16 (2)	1149-1128	1132 (*)	4	122	1136	700	(3 ^e cl.)				
DIRECT	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	CAHORS. — dép.	6 50	7 28	12 53	6 52
PARIS (Orsay) dép.	2 56 s.	10 17	7 9 s.	8 47	10 56 s.	—	—	—	—	—	—	Mercuès.....	6 19	7 50	1 7	7 7
PARIS (Aust.) dép.	3 11	10 26	7 9	8 56 s.	11 9	—	—	—	—	—	—	Bouelle (Arrêt).....	6 23	—	1 11	7 11
LIMOGES (arrivé)	1 54	4 26 m.	12 54	2 51	8 58	—	—	—	—	—	—	Parnac.....	6 30	8 9	1 18	7 20
LIMOGES (départ)	3 19	4 35 m.	—	2 50	9 29	—	—	—	—	—	—	Luzach.....	6 36	8 21	1 24	7 27
BRIVE (arrivé)	6 23	6 28	2 28	4 34	12 23	—	—	—	—	—	—	Castelfranc.....	6 49	8 46	1 36	7 43
BRIVE (départ)	6 45	7	2 41	4 50	1 12	—	—	—	—	—	—	Prayssac (Arrêt).....	6 52	—	1 39	7 46
Gignac-Cressensac	7 21	—	—	—	1 47	—	—	—	—	—	—	Puy-l'Évêque.....	7 1	9 11	1 47	7 58
SOULLAC (arr.)	7 40	7 38	—	5 25	2 6	—	—	—	—	—	—	Duravel.....	7 8	9 25	1 54	8 6
SOULLAC (dép.)	7 45	7 40	—	5 28	2 10	—	—	—	—	—	—	Sotarae-Touzac.....	7 16	9 37	2 2	8 14
CAZOULÈS.....	7 53	—	—	2 18	8 37	—	—	—	—	—	—	Fumel.....	7 25	10 2	2 11	8 27
Lamothe-Fénéol.....	8 9	—	—	2 34	8 53	—	—	—	—	—	—	LIBOS.....	7 31	10 9	2 17	8 33
Nozac.....	8 19	—	—	2 44	9 5	—	—	—	—	—	—	PARIS (Orsay).....	10 16	—	4 24	8 44 m
GOURDON.....	8 31	8 8	—	5 53	9 17	—	—	—	—	—	—					
Saint-Clair.....	8 40	—	—	3 5	9 27	—	—	—	—	—	—					
Dégagnac.....	8 51	—	—	3 16	9 39	—	—	—	—	—	—					
Thédirac-Peyrilles.....	9 2	—	—	3 27	9 51	—	—	—	—	—	—					
Saint-Denis-Catus.....	9 13	—	—	3 38	10 2	—	—	—	—	—	—					
Espère.....	9 22	—	—	3 47	10 12	—	—	—	—	—	—					
CAHORS (arrivé)	9 32	8 47	4 11	6 29	3 57	—	—	—	—	—	—					
CAHORS (départ)	9 41	8 53	4 15	6 41	4 7	—	—	—	—	—	—					
Sept-Ponts.....	9 51	—	—	4 18	7 30	—	—	—	—	—	—					
Ciurac.....	10 5	—	—	4 34	8 45	—	—	—	—	—	—					
Labenne.....	10 12	—	—	4 42	8 8	—	—	—	—	—	—					
Causse.....	10 45	9 35	—	7 18	5 17	—	—	—	—	—	—					
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	5 15	7 44	5 54	—	—	—	—	—	—					
TOULOUSE... arr.	12 13	10 49 s.	6 5	8 38	7 51	—	—	—	—	—	—					